

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 20 novembre 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **09**

SEANCE du 28 novembre 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Christian HUBER.

Procuration : Néant.

Objet : Seuils de poursuites des produits locaux.

Le Conseil Municipal décide d'actualiser les seuils de poursuites des produits locaux comme suit en les alignant sur les seuils mis en place par l'Etat en matière de recouvrement d'impôts :

- Commandement de payer en LR-AR à partir de 15,00 €
- Saisie-vente par huissier à partir de 200,00€
- Saisie rémunération et OTD à partir de 100,00 €
- Contrainte extérieure à partir de 200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de d'appliquer les nouveaux seuils de poursuites.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 novembre 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 1^{er} décembre 2008.

Le Maire
Alain North